



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
RESTREINTE

PNUE/OzL.Pro/ExCom/29/52  
29 octobre 1999

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Vingt-neuvième réunion  
Beijing, 24-26 novembre 1999

**PROGRAMME DE PAYS : BELIZE**

Ce document comprend:

- Fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de présentation du gouvernement du Belize
- Fiche de couverture du programme de pays
- Programme de pays (sommaire analytique)

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DU BELIZE

*Bureau national de l'ozone, Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement***État de ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal**

	<b>Signature</b>	<b>Ratification</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
Convention de Vienne (1985)		6 juin 1997	4 sept. 1997
Protocole de Montréal (1987)		9 janvier 1998	9 avril 1998
Amendement de Londres (1990)		9 janvier 1998	9 avril 1998
Amendement de Copenhague (1992)		9 janvier 1998	9 avril 1998

**Production de substances réglementées:**

Aucune

**Consommation de substances réglementées (1998):**

25,3 tonnes

24,9 tonnes pondérées (ODP)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon 121	Halon 130	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br-Me
ODS	2,3	22,3			0,7	25,3							
ODP	2,3	22,3			0,4	25,0							

**Répartition des ODP par substance:** CFC 100,7 % Halons CTC et MCF BM**Répartition des ODP par secteur:** Aérosols Mousse Halons Réfrigération Solvants Autre BM

Consommation (tonnes ODP): 0,0 0,0 0,0 24,9 0,0 0,0 0,0

Pourcentage du total: 100,0 %

**Programme de pays****Durée du programme de pays:** 10 ans (2000-2010)**Niveau d'élimination d'ODS visé:** Réduction de 50 % de la consommation de CFC d'ici 2004; élimination complète d'ici 2010**Secteur d'élimination prioritaire:** Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**Coût des activités du programme de pays:** 381 340 \$US**Stratégie:**

*Le gouvernement est engagé à éliminer les ODS d'une façon contrôlée et rentable. Les principales composantes du plan d'action sont la mise en œuvre de mesures de contrôle, de programmes de sensibilisation du public et d'activités de formation. Des lois et des actes seront adoptés à ces fins, si nécessaire. La capacité de surveillance technique sera améliorée afin d'assurer la surveillance efficace des exigences juridiques et techniques.*

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

1. La consommation totale d'ODS au Belize a été évaluée à 24,9 tonnes ODP en 1998 et consiste surtout en du CFC-12 utilisé pour l'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobile. Le niveau de consommation annuel de substances de l'annexe A pour la période de 1995 à 1997, la période de référence pour le respect du Protocole de Montréal par le Belize, est de 15,7 tonnes. Les données sur la consommation d'ODS recueillies pendant la préparation du programme de pays ont été acheminées au Secrétariat de l'ozone.
2. Il existe plus de 33 000 réfrigérateurs et congélateurs domestiques au Belize entretenus une fois aux sept ans, et environ 12 000 véhicules dotés d'un climatiseur. Il existe 33 centres d'entretien situés surtout dans la capitale.
3. L'utilisation et l'importation du bromure de méthyle sont interdites au Belize depuis 1985 en vertu de la Loi sur le contrôle des pesticides. Les pays voisins du Belize exercent toutefois des pressions afin que le bromure de méthyle puisse y être utilisé comme fumigène dans le traitement des denrées avant l'expédition et pour les produits à exporter mis en quarantaine.
4. Le programme de pays comprend un projet pour la création d'un Bureau national de l'ozone au sein du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (renforcement des institutions). Le gouvernement du Belize demande la somme de 94 500 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et les recommandations du Secrétariat sur cette demande sont présentées dans les Amendements du programme de travail du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/21).
5. Le programme de pays comprend également une demande pour la préparation d'un plan de gestion des frigorigènes. Le gouvernement du Belize demande la somme de 166 625 \$US pour la mise en œuvre de ce projet. Les observations et les recommandations du Secrétariat sur cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19.

### RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat du Fonds recommande :

1. D'approuver le programme de pays du Belize. L'approbation du programme de pays n'entraîne pas nécessairement l'approbation des projets qu'il contient ni des niveaux de financement demandés.
2. De demander au gouvernement du Belize de soumettre chaque année au Comité exécutif un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de pays, aux termes de la décision du Comité exécutif sur l'exécution des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para 135). Le premier rapport, respectant la forme de présentation convenue et portant sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 1999 au 31 décembre 2000, devra être soumis au Secrétariat du Fonds avant le 1<sup>er</sup> mai 2001.